



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 avril 2018

Nombre de Membres :

En exercice : 45
Présents : 35
Votants : 35

N° 3

OBJET :
**GESTION
DES AIRES
D'ACCUEIL DES
GENS DU VOYAGE**

**AUTORISATION
SIGNATURE
MARCHÉ N°18W_025
ET CONVENTION
AVEC L'ETAT**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

- 2 MAI 2018

Publiée ou notifiée le :

- 2 MAI 2018

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A.G. CROUZIER – A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT - P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – J.D. BARRAUD - F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – J.M. BOUREL - M. CHARASSE - J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC – C. BERTIN - C. BOUARD - C. CATARD – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – P. COLAS - G. DURANTET – A. GIRAUD – R. LOVATY – E. VOITELLIER, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme et MM. J.S. LALOY - F. SZYPULA - I. DELUNEL, Vice-Présidents.

M. C. DUMONT, Conseiller Délégué, Membre.

Mmes et MM. G. MARSONI - J. JOANNET - N. COULANGE - M. MONTIBERT – F. BOFFETY – A. CHAPUIS, Membres

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité Sociale et notamment l'article L851-1 relatif à l'aide forfaitaire versée par l'Etat aux EPCI pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence obligatoire en matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs,

Vu le deuxième schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Allier (2012-2018),

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment ses articles 25-I.1° et 67 à 68,

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire du 7 octobre 2017 autorisant le Bureau Communautaire notamment, en son paragraphe D, lorsque les crédits sont inscrits au budget, « ...à décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieurs aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants»,

Vu l'appel d'offres lancé pour la gestion, l'entretien et la maintenance de :

- l'aire d'accueil de Hauterive d'une capacité de 16 places de caravanes.
- l'aire d'accueil de Saint Yorre d'une capacité de 12 places de caravanes.
- l'aire de grand passage de Charneil.

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 5 avril 2018 qui a décidé d'attribuer le marché « gestion, entretien, maintenance des aires d'accueil des gens du voyage » à SG2A l'Hacienda, sur la base des critères énoncés au règlement intérieur, à savoir :

• Critère n° 1 : Organisation et opérationnalité de l'équipe (sur la base du mémoire technique) coef 60 %

- Nombre de personnes affectées au service et leur qualification
- Plan de formation professionnelle du personnel avec une description de son organisation administrative et technique en précisant notamment la composition, la qualification et les temps de travail effectifs de chaque agent chargé de l'exécution des missions relatives au contrat.
- les modalités de gestion (temps de présence journalier, formation et expérience de régisseur, fonctionnement en équipe, expériences comparables...); Garantie de régularité et de continuité du service (notamment gestion des absences); Références comparables dans le domaine

• Critère n° 2 : prix des prestations coef 40 %

Pour un montant annuel s'élevant à 67 780.00 € HT, et une durée de trois ans à compter du 2 mai 2018, renouvelable 2 fois un an par reconduction expresse, sans pouvoir excéder une durée de trois années.

Considérant que la communauté d'agglomération percevra de l'Etat une aide forfaitaire d'environ 40 000 € par an pour la gestion des aires d'accueil de Hauterive et de Saint Yorre ; sachant que le montant de cette aide est déterminé en fonction, d'une part, du nombre total de places sur l'aire d'accueil et, d'autre part, de l'occupation effective de celle-ci.

Propose au Bureau Communautaire :

- de conclure le marché de prestation de service selon les modalités rappelées ci-avant, avec SG2A L'Hacienda pour un montant brut annuel s'élevant à 67 780.00 € HT,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative au versement de l'aide forfaitaire pour la gestion des aires d'accueil de Hauterive et de Saint Yorre,
- d'autoriser le Président ou le Conseiller délégué à la Commande publique, à signer le marché attribué par la CAO du 5 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

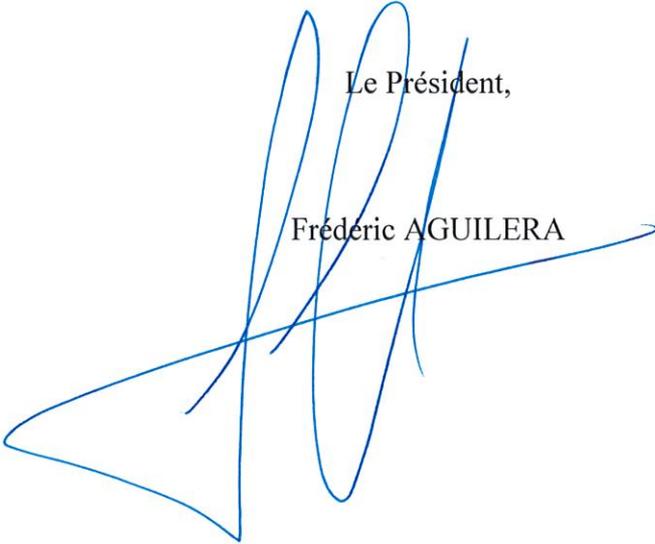
- donne mandat au président ou conseiller délégué pour signer le marché référencé n° 18W_025 et tous documents liés aux présentes décisions, et la convention avec l'Etat relative au versement de l'allocation au logement temporaire (ALT 2),
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 19 avril 2018.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19/04/2018

Objet de l'acte : GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE -
AUTORISATION SIGNATURE MARCHE N° 18W_025 ET CONVENTION
AVEC L'ETAT

.....
Date de décision: 19/04/2018

Date de réception de l'accusé 02/05/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 19AVR2018_3

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180419-19AVR2018_3-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 3.pdf (99_DE-003-200071363-20180419-19AVR2018_3-DE-
1-1_1.pdf)